

l'évolution des technologies et de la situation stratégique. Le Traité même comprend, bien sûr, des clauses prévoyant sa modification, soit dans le cadre des conférences de réexamen organisées tous les cinq ans soit, de façon plus ou moins permanente, à l'instigation de la commission consultative permanente. À la limite, un Traité ABM modifié pourrait autoriser l'aménagement de certaines défenses anti-missiles balistiques destinées à protéger les forces de dissuasion stratégiques, ainsi que des systèmes de commandement et de contrôle. Mais il serait toujours difficile de faire la distinction entre de telles défenses et le type de dispositif défensif d'envergure nationale que le Traité voulait interdire au départ; cette difficulté pourrait même prendre de l'ampleur à mesure que les technologies spatiales et autres progresseront. Évidemment, il serait aussi concevable que les deux superpuissances optent pour un équilibre stratégique essentiellement défensif qui prévoirait notamment de vastes installations anti-missiles balistiques couvrant tout le territoire, comme le désire le gouvernement Reagan. Mais mis à part son caractère souhaitable intrinsèque, que la plupart des partisans du Traité et de la limitation des armements contesteraient, ce but ne pourrait sans doute pas être atteint sans qu'on limite en contrepartie les forces offensives stratégiques. Cela présuppose une "transition" qui fasse l'objet d'un accord mutuel. Le Traité pourrait justement constituer un point de départ précieux à cet égard.

Tout compte fait, donc, l'avenir du Traité est incertain. S'il ne risque guère d'être abrogé purement et simplement à court terme, il pourrait subir une érosion continue et perdre sa substance, ce qui élargirait toujours davantage le fossé qui sépare Américains et Soviétiques. Nous aurons l'occasion de le réaffirmer et de le renforcer, soit à la prochaine conférence de réexamen, soit (ce qui est plus vraisemblable, mais non garanti) à la faveur du "grand compromis" tant attendu dans le cadre des négociations sur les armes stratégiques. Néanmoins, tant que les superpuissances ne s'entendent pas sur la question d'interprétation et qu'elles persisteront à agir apparemment à l'encontre des objectifs et des clauses du Traité ABM, l'incertitude quant au sort de ce dernier empoisonnera tout le processus de limitation des armes nucléaires.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- ¹ Coit D. Blacker et Gloria Duffy (sous la dir. de), *International Arms Control: Issues and Agreements*. Stanford University Press, Stanford, 1984, p. 252.
- ² Voir, par exemple, *Soviet Noncompliance*. US Arms Control and Disarmament Agency, Washington, 1^{er} février 1986, p. 6.
- ³ Stanford University Center for International Security and Arms Control, *Compliance and the Future of Arms Control: Report of a Working Group*. Global Outlook, Palo Alta, Californie, 12 février 1987, p. II-35.
- ⁴ *Ibid.*

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

- "The ABM Treaty Interpretation Debate", *Arms Control Today*, vol. 17, n° 7, septembre 1987, pp. 2-19.
- William J. Durch, *The Future of the ABM Treaty*. International Institute for Strategic Studies, Londres, *Adelphi Paper* n° 223, été 1987.
- Raymond L. Garthoff, *Policy vs. Law: The Reinterpretation of the ABM Treaty*. Brookings Institution, Washington, 1987.
- Thomas K. Longstreth et coll., *The Impact of US and Soviet Ballistic Missiles Defense Programs on the ABM Treaty*. Campagne nationale pour sauver le Traité ABM, Washington, 1985.
- Steven E. Miller et Stephen van Evera (sous la dir. de), *The Star Wars Controversy*. Princeton University Press, Princeton, 1986.

Ronald G. Purver est chargé de recherche à l'Institut.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et elles n'engagent en rien l'Institut ni le Conseil.

Publication de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires ou d'autres documents, prière d'écrire à l'Institut, au 307, rue Gilmour, Ottawa (Ontario) K2P 0P7.

Also available in English.
Version française: Denis Bastien, Sogestran Inc.
ISBN: 0-662-94785-1

